



Département de chirurgie de l'enfant et de l'adolescent Pr. Agnès LIARD-ZMUDA Chef de service

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Pr Joël LECHEVALLIER
Dr Jérôme BONOU
Dr Hyacinthe ZOKOU
Dr Isabelle BERNARDINI
Dr Christian DURAND
Dr Emmanuel FOULONGNE

Chirurgie de la main

Pr Isabelle AUQUIT-AUKBUR

Chirurgie plastique

Dr Jean-Baptiste LECA

Chirurgie viscérale

Pr Agnès LIARD-ZMUDA
Dr Frédéric ELBAZ
Dr Mariette RENAUX-PETEL
Dr Diane COMTE
Dr Lucie GRYNBERG

Chirurgie thoracique

Dr Frédéric ELBAZ
Dr Lucie GRYNBERG

Chirurgie urologique

Pr Agnès LIARD-ZMUDA
Dr Mariette RENAUX-PETEL
Dr Diane COMTE

Secrétariat

☎ 02.32.88.81.61

📠 02.32.88.84.24

Chirurgie.Pediatrique@chu-rouen.fr

CONSEILS AUX ENFANTS PORTEURS DE PLÂTRE ET À LEURS PARENTS

Un appareil d'immobilisation vient d'être posé à votre enfant. Il peut être en plâtre ou en résine.

S'il s'agit d'un plâtre : le laisser sécher à l'air libre, en évitant les chocs, sans appuyer le pied sur le sol et sans marcher dessus (pour un plâtre du membre inférieur).

S'il s'agit d'une résine : le séchage est plus rapide, mais il convient toujours d'éviter les chocs et l'appui sur le sol.

DORMIR MEMBRE SURÉLEVÉ :

Coussin sous la jambe ; pieds du lit surélevés pour le membre inférieur,

Coussin sous le bras ; avant-bras au-dessus de la tête pour le membre supérieur.

CONSERVER L'APPAREIL EN BON ÉTAT :

- ✓ Sans le mouiller, s'il s'agit d'un plâtre et en évitant de le salir.
- ✓ Les appareils en résine ne sont pas altérés par l'eau. Toutefois, **il n'est pas recommandé** de tremper entièrement le membre appareillé car l'humidité peut persister longtemps au niveau de la peau
- ✓ Lorsqu'un appareil en résine est confectionné sur un membre opéré, il est **formellement proscrit** de le mouiller. La même consigne s'applique aux appareils formés de plâtre et de résine.
- ✓ Lorsque le bassin est immobilisé, surélever la tête du lit pour que la partie postérieure de l'appareil ne soit pas mouillée par l'urine, en particulier pour les nourrissons.

REVENIR EN URGENCE À L'HÔPITAL SI :

- ✓ L'appareil serre excessivement
- ✓ Sensation de fourmillements du membre plâtré, ou paralysie, ou insensibilité
- ✓ Œdème (gonflement) ou cyanose (couleur violacée)
- ✓ Orteils ou doigts bleus ou violacés
- ✓ Aggravation de la douleur ou douleur empêchant le sommeil.

RESPECTER LES PRESCRIPTIONS MÉDICALES SUIVANTES :

- ✓ Mobiliser activement les orteils et les doigts
- ✓ Ne pas marcher sur l'appareil sans l'avis favorable du médecin
- ✓ Maintenir le bras en écharpe
- ✓ Revenir si l'appareil est cassé.

**EN CAS DE PROBLÈME, TÉLÉPHONER AU SERVICE DES URGENCES AU : 02 32 88 80 29
A L'HOPITAL DE JOUR : 02 32 88 80 80 86
DANS L'UNITE DE CHIRURGIE VISCERALE, UROLOGIE ET THORACIQUE DU C1 :
02 32 88 81 60 ET DU C2 OUEST : 02 32 88 65 55**